

## Prescription

Pour faire votre demande d'entrée dans le dispositif, il faut vous adresser à votre mission locale

Votre conseiller vérifiera avec vous votre éligibilité

### Attention aux idées reçues !

#### La Garantie jeunes n'est pas :

##### ➤ une simple allocation

L'aide financière est un outil d'accompagnement pour que le jeune soit dans des conditions optimales pour réaliser son parcours.

##### ➤ une démarche de formation

C'est un accompagnement exigeant, avec des mises en situation professionnelles et éventuellement une remise à niveau sur des compétences clés



### Maison de l'Emploi et de la Formation

6 F, rue de la Bonneterie  
ZAC du Riez  
02700 TERGNIER  
Tél. : 03 23 57 52 67  
Fax : 03 23 57 54 03

### Notre mission

Aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement soutenues par nos financeurs:



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Initiative pour l'Emploi des Jeunes».

Le service **Mission Locale**  
de la **Maison de l'Emploi  
et de la Formation**

## La Garantie Jeunes



Construisez votre projet  
professionnel



## Pour qui ?

### Jeunes de 16 à 25 ans révolus

- Quelque soit leur niveau scolaire
- Ni en emploi
- Ni en formation
- Ni en études
- Sans soutien financier, cohabitant ou autonome

**Très motivé et disponible pour un investissement quotidien d'1 an**

## La Garantie Jeunes, c'est quoi ?

- **Un accompagnement intensif** permettant l'accès à des 1<sup>ères</sup> expériences professionnelles
- Une garantie de ressources : **allocation forfaitaire et mensuelle de 484,82€** cumulable avec les autres aides sociales mais n'entrant pas dans le revenu fiscal

## L'objectif

**L'accompagnement Garantie jeunes doit permettre au jeune:**

- ➔ d'être autonome dans les actes de la vie quotidienne
- ➔ de développer sa propre capacité d'action
- ➔ de développer sa culture professionnelle
- ➔ de maîtriser les compétences sociales et professionnelles fondamentales

## Les modalités

- **Durée maximale d'1 an**

**Contrat d'engagements réciproques entre le jeune et la Mission locale** proposant un accompagnement basé sur le principe de « l'emploi d'abord » et la possibilité de multiplier les périodes d'emploi.

**Il est impératif de respecter les consignes et d'être assidu**

## Mise en œuvre

- 1. Accompagnement collectif de 4 à 6 semaines à temps plein obligatoire**
  - Respect du cadre proposé (lieu, horaire, etc...)
  - Participation active aux différents ateliers, actions proposées
- 2. Accompagnement individuel renforcé**
  - 2 rdv par mois minimum
  - 4 mois de périodes en entreprise obligatoire (stage ou emploi)
  - Déclaration activité à rendre tous les mois

En cas de **manquement à ses engagements ou d'oubli de sa déclaration d'activité mensuelle**, le bénéficiaire s'expose à la **suspension ou à la suppression de l'allocation**